



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur Belge
après dépôt de l'acte au greffe



09140809

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE NAMUR

le 28-09-2009

Pour le Greffier,

Greffier



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/10/2009 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : LA FETE AU PALAIS

Forme juridique : SOCIETE Privée à Responsabilité Limitée

Siège : rue des Moulins, 9 à 5340 Gesves

N° d'entreprise : 456.767.753

Objet de l'acte : augmentation de capital, modification de l'objet social, démission, nomination, transfert de siège social, adaptation des statuts au code des sociétés,

Texte : D'une assemblée générale extraordinaire tenue le 25/09/2009 devant le notaire Bequet à Profondeville, il résulte que l'assemblée a:
1. procédé à des réduction et augmentations de capital pour le porter de 18600€ à 433100€ représenté par 17463 parts sociales dont 17338 parts sociales avec droit de vote et 125 parts sociales sans droit de vote.

Le rapport du Réviseur conclut comme suit :

"En conclusion des travaux de contrôle que j'ai effectués, conformément aux normes de révision édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, suite à la mission qui m'a été confiée par l'organe de gestion de votre société, en vertu de l'article 313 du code des sociétés, en vue de me prononcer sur la description, l'évaluation et la rémunération de l'apport envisagé, qui sera effectué en augmentation du capital de la SPRL LA FÊTE AU PALAIS, je suis d'avis que :

- la description des apports, en l'occurrence la pleine propriété d'un bien immobilier, correspond à des conditions normales de précision et de clarté ;
- les modes d'évaluation adoptés par les parties sont pertinents et raisonnables et conduisent à une valeur d'apport en capital de 215.000,00 euros correspondant au moins au nombre et au pair comptable des parts sociales à émettre en contrepartie.

La rémunération, comme précisée au chapitre cinq du présent rapport, consiste en la création de 8.669 parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société privée à responsabilité

limitée « LA FÊTE AU PALAIS », donnant droit aux résultats à compter de la date effective de l'apport ; ces parts sociales nouvelles seront attribuées à Monsieur Dominique Jansen.

Enfin, il convient de rappeler que ma mission ne consiste pas à me prononcer sur le caractère légitime et équitable de la transaction. En d'autres termes, le présent rapport ne consiste pas en une « fairness opinion ».

Wépion, le 24 septembre 2009.

SCPRL André Preud'homme & C°

Représentée par

André Preud'homme

Reviser d'Entreprises "

2. complété l'objet social par l'adjonction de : "- l'hébergement hôtelier, la location de salles de conférences et de séminaires;

- l'organisation d'événements et prestations de services annexes aux points ci-avant."

3. décidé:

- la conversion des parts sociales en parts sans désignation de valeur nominale

- la refonte totale des statuts pour la mise en concordance avec le code des sociétés

- d'accepter la démission des gérants actuels

- d'appeler aux fonctions de gérants pour une durée

indéterminée :

* Monsieur Dominique JANSEN domicilié à Lustin, rue du Belvédère, 3,

* Madame Anne JANSEN domiciliée rue de Perwez, 9 à 5300 Andenne

- de transférer le siège social à 5170 Lustin, rue du Belvédère,

1

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME aux fins de publication aux Annexes du Moniteur belge, dressé par le notaire Dominic Bequet de résidence à Profondeville

Déposé en même temps que l'expédition, l'extrait analytique et la coordination des statuts. *RAPPORTS REVISER & GERANTS*